

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement,
de l'énergie et de la mer,
en charge des relations
internationales sur le climat

Arrêté du

modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant une liste des opérations de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008

NOR : DEVK16

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat et la ministre du logement et de l'habitat durable,

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 modifié instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2009-501 du 30 avril 2009 portant extension aux ouvriers de l'Etat de divers décrets indemnitaires ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2008 modifié fixant une liste des opérations de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 ;

Vu l'avis du comité technique ministériel en date du XXXX,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté du 4 novembre 2008 susvisé est complété comme suit :

Après la mention « 55° La réorganisation des services des directions interdépartementales des routes Méditerranée, Massif Central et Centre-Est dans le cadre du plan de relance autoroutier » sont ajoutées les mentions suivantes :

« 56° Le regroupement à Paris des sites de Nanterre et Bobigny du département informatique du centre support régional de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

57° Le transfert à Villabé de l'antenne de contrôle des transports terrestres de Corbeil-Essonnes de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France. »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait, le